

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

17.396

Date du contrôle:

24/11/2022

Lieu du contrôle:

Pont du Sart 87 7110 Houdeng aimeries
Belgique

Agent-visiteur:

Patrick Palm

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 27/11/2022 21:14:45

Prochaine visite avant le:

24/11/2023

Données générales

Adresse de l'installation

Pont du Sart 87 7110 Houdeng aimeries Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Pont du Sart 87 à houdeng aimeries

Adresse du propriétaire

Pont du Sart 87 7110 Houdeng aimeries Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

84559285

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 4X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

TD1
30MA 40A 4P TA
6 FUS AUTO 16A
12 FUS AUTO 20A
2 FUS AUTO 25A
TD1
1 DIS TRI 32A

Nombre de tableaux

2

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

21

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Isolement (MΩ)

15

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2)

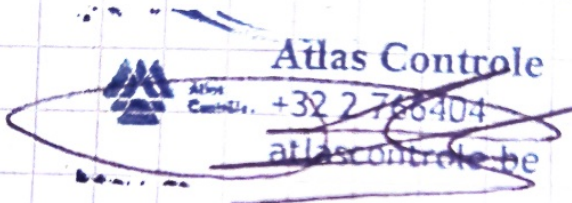
Conclusions

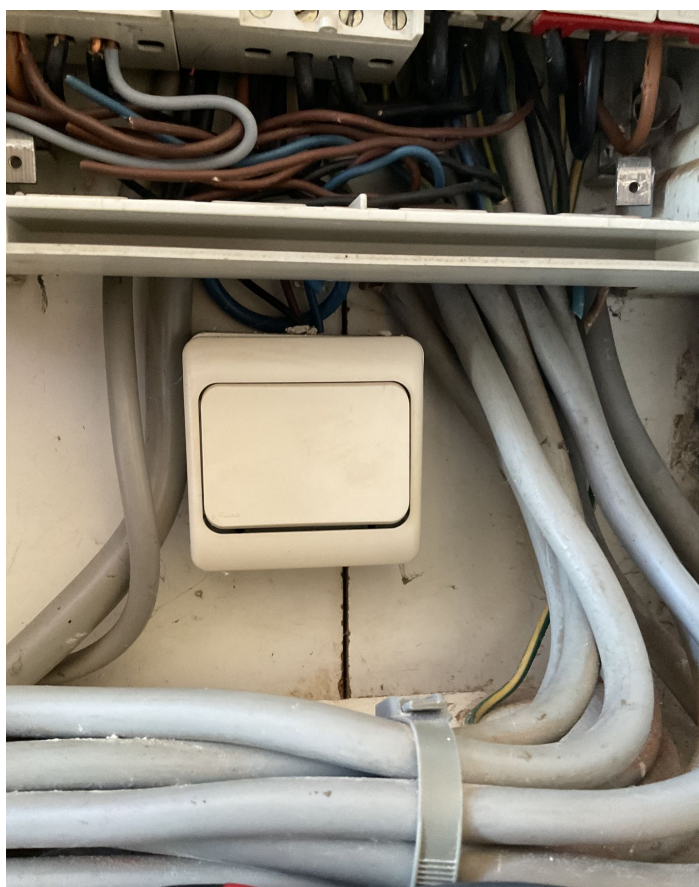
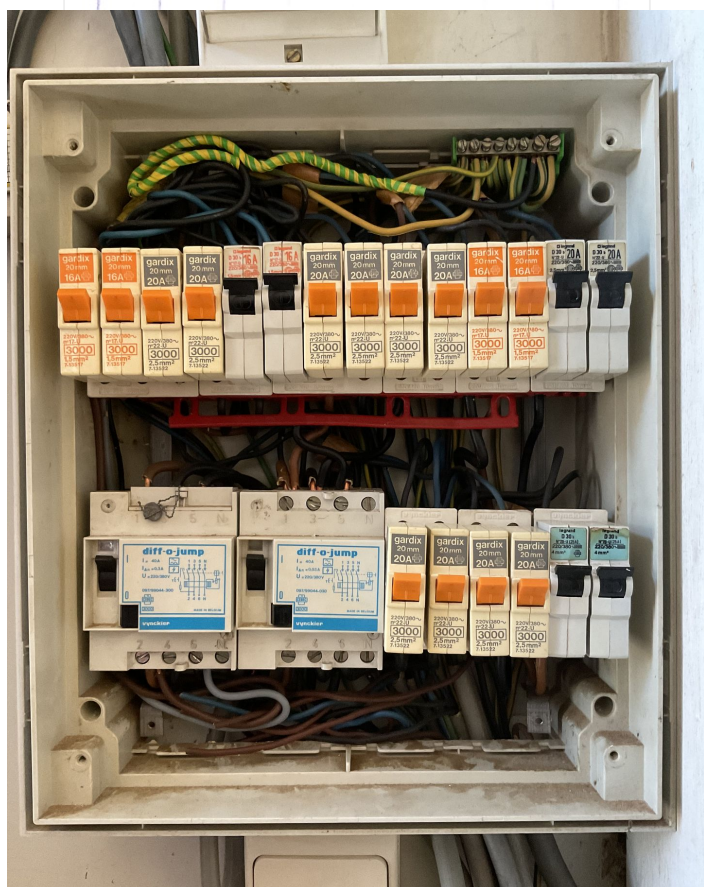
CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur


 Atlas Contrôle
 +32 2 726 64 04
 atlascontrole.be



+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium



Tableau 1

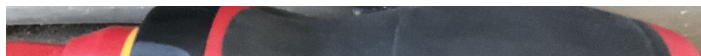


Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Choisir et installer le matériel en fonction des influences externes.	L1: 5.1.4.; 5.1.4.
Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IP4X (IPXX-D).	L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.; L3: 5.1.4.; 4.2.2.2.
Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1: 5.1.4.; 7.1.3.

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Libellé	Paragraphe
Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage, ...)	L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5

Liste des remarques

Libellé	Référence
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15